



DÉCISION N° 2022-16 du 29 août 2022

Le Maire de Mamers,

En vertu de la délibération 2014/016 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

DECIDE d'appliquer une tarification pour la piscine municipale, à compter du 1^{er} septembre 2022, de la façon suivante :

Abroge et remplace la décision 2021-17

A- TICKETS à l'unité

	MAMERS	HORS-MAMERS
TICKET(S) Adultes	4.00 €	4.50 €
TICKET(S) Enfants +6ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	3.00 €	3.50 €
TICKET(S) Enfant de moins de 6 ans	GRATUIT	GRATUIT
Groupes (à partir de 10 personnes), tarif à l'unité	2,50 €	2,80 €

B – CARTES ET ABONNEMENTS

CARTE(S) 13 entrées Adultes	40,00 €	45,00 €
CARTE(S) 13 entrées Adultes réduction	25,00 €	
CARTE(S) 13 entrées Scolaires	30,00 €	35,00 €
CARTE(S) 13 entrées Scolaires réduction	15,00 €	
ABONNEMENT(S) annuel(s) Adultes	100,00 €	110,00 €
ABONNEMENT(S) annuel(s) Adultes réduction	60,00 €	
ABONNEMENT(S) annuel(s) Scolaires	70,00 €	75,00 €
ABONNEMENT(S) annuel(s) Scolaires réduction	40,00 €	

Les cartes d'abonnement adultes et scolaires sont nominatives et doivent être munis d'une photo durant leur validité

C – SEANCES

10 leçons Aquagym	75,00 €	85,00 €
10 leçons Aquagym réduction	40,00 €	
Leçon à l'unité	8,00 €	9,00 €

D – LOCATION PISCINE

- *Sur créneaux fermés au public*

Associations de Mamers (par heure) :

Avec un maître nageur :	65 €
Sans maître nageur :	55 €

Associations Hors Mamers (par heure) :

Avec un maître nageur :	85 €
Sans maître nageur :	65 €

- *Sur créneaux ouvert au public*
La ligne d'eau : 18 €

E - SCOLAIRES

- Ecoles, Lycées extérieurs à Mamers et Collèges extérieurs au département de la Sarthe, avec un maître nageur, la séance : 65 €
Ecoles extérieures à Mamers, avec deux maîtres nageurs : 100 €

F – DIVERS

- Animations estivales à la piscine (suivant le programme d'animation réalisé en début de période) 2.5 €
Conditions climatiques à risques (canicule) (sous réserve de décision de Mr Le Maire) 1 €
Vacanciers du camping municipal de Mamers (sur présentation d'un justificatif) GRATUIT

Fait et publié à Mamers, le 29 août 2022

Le Maire,



Frédéric BEAUCHEF